

Observation n°32 :

Je suis opposé au volet d'élevage avicole du projet agrivoltaïque de la Plaine à Mignaloux Beauvoir , notamment car ce type d'élevage représente de réels risques sanitaires pour la population et d'importantes nuisances environnementales :

odeurs ; prolifération de mouches et insectes parasites ; prolifération de rongeurs et nuisibles attirés par les volailles ; écoulement des eaux usées dans les fossés en raison du lessivage des sols argileux par les pluies ; saturation des sols argileux par les déjections animales; fossés devenant ainsi des cloaques à l'air libre ; nuisances sonores liées à l'élevage et au trafic de camions ; accroissement significatifs de camions accédant au site avicole en régime d'exploitation sur les RN 147, route de Savigny Levescault, route des sachères, route des bruères, route de la vallée des touches....

Ces nuisances impacteraient directement l'environnement local, mais aussi plusieurs centaines de mignaliens, compte tenu notamment des tonnages de déjections animales qui satureront les sols et les fossés au bord de ces routes, en raison de la nature argileuses des sols sur cette zone, mais aussi en raison de la présence d'un abattoir et d'un flux accru de camions sur des axes routiers déjà saturés et accidentogènes, pour apporter des poulets sur le site, puis les reprendre une fois abattus, approvisionner le site en nourriture animale, évacuer les viscères émanant de l'abattoir, ...

Je m'oppose également , à toute autre forme d'élevage qui générera nécessairement les mêmes risques sanitaires et conséquences environnementales, portant atteinte à la santé et au cadre de vie des mignaliens, ainsi qu' à l'intégrité du territoire communal .

Léonard Jr de La Seiglière